

Séance extraordinaire du 23 avril 2018



2018-04
83

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 23 avril 2018 à 21h30.

Sont présents à cette session :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Frédéric Poulin
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance spéciale n'a été donné.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2018-04
84

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-04
85

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - SUJETS À DISCUTER**
 - 04.01** - Programme de revitalisation - Camil Lachance
 - 04.02** - Ingénieur Domaine La Guadeloupe
 - 04.03** - Terrain Structures Royal
- 05 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Attendu que les conseillers ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut détaillé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04 - SUJETS À DISCUTER

**2018-04
86**

04.01 - Programme de revitalisation - Camil Lachance

Attendu la demande au programme de revitalisation 2014-2018 déposée par M. Camil Lachance pour la reconstruction complète de sa résidence suite à un incendie, sise au 1215, 14e Avenue et dont la valeur inscrite au rôle est de 154 900\$;

Attendu que le programme prévoit une subvention pour la construction d'une résidence unifamiliale en zone agricole équivalente à:

- 40% taxes foncières la 1ère année
- 35% taxes foncières la 2e année
- 25% taxes foncières la 3e année

Attendu la demande présentée au comité d'urbanisme par M. Lachance demandant un remboursement équivalent aux constructions en secteur desservi soit:

- 100% taxes foncières la 1ère année
- 100% taxes foncières la 2e année
- 50% taxes foncières la 3e année

Attendu les arguments apportés par M. Lachance afin d'expliquer sa demande:

- payeur de taxe au même titre que les résidents en secteur urbain:
 - paie pour les lumières de rues, le déneigement, les remboursements d'emprunts des infrastructures de rue

Attendu que le programme de revitalisation a été fait afin de promouvoir la construction résidentielle dans les secteurs desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout afin de rentabiliser les investissements de la municipalité;

Attendu que les constructions en secteur agricole ont été ajoutées lors du renouvellement du programme (règlement 459-2014) étant donné que cette catégorie ne faisait pas partie du règlement précédent;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la particularité de cette construction découle d'un incendie majeur à la résidence précédente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accorder un remboursement équivalent aux constructions en secteur desservi soit:

- 100% taxes foncières la 1^{ère} année
- 100% taxes foncières la 2^e année
- 50% taxes foncières la 3^e année

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-04
87**

04.02 - Ingénieur Domaine La Guadeloupe

Attendu que M. Luc Gagnon a acquis des glissades d'eau qu'il prévoit installer au camping du Domaine La Guadeloupe;

Attendu que les plans obtenus par M. Gagnon sont incomplets et ne sont pas approuvés par un ingénieur du Québec;

Attendu qu'une analyse de la charpente, âgée de 14 ans, est recommandée;

Attendu l'offre de service déposée par WSP le 18 avril 2018, au montant de 12 500\$ tx en sus, incluant :

- Relevé des plateformes au camping La Guadeloupe
- Relevé des colonnes à Ste-Clotilde
- Relevé d'arpentage du terrain pour mise en situation de la charpente versus le terrain existant (important pour la hauteur des colonnes et bases de béton)
- Analyse de la charpente
- Conception des renforts (au besoin)

Attendu la demande d'aide financière et d'appui au projet déposée par M. Gagnon;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accorder une contribution financière sur l'analyse de la charpente, la conception et l'approbation des plans, à une hauteur de 50% pour un maximum alloué de 6 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2018-04
88**

04.03 - Terrain Structures Royal

Attendu que Structure Royal souhaite relancer ses activités, suite à l'avis d'intention de faire une proposition, déposée le 12 février 2018;

Attendu que Structure Royal possède le terrain # 5 666 802, situé sur la 23^e Avenue, d'une superficie de 34 175.9 m² et que le propriétaire souhaite vendre ce terrain;

Attendu que la municipalité désire développer son parc industriel;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à confirmer l'intérêt de la municipalité à M. Poulin, propriétaire, et à procéder à la rédaction d'une offre d'achat pour le terrain matricule # 5 666 802.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2018-04
89**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21h50

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.